Transit

PREGABALINE

MONITORING ANNUEL 2024

ASBL TRANSIT
Opérateur Régional Bruxellois en matière d'Assuétudes (ORBA)

safe.brussels

Introduction

Depuis plusieurs années, les professionnels de terrain spécialisés dans l'accompagnement des populations précaires (services d'accueil à bas seuil, maisons d'accueil, centres pour migrants, etc.) constatent une augmentation des pratiques de consommation à risques, notamment liées à l'usage abusif de la prégabaline (commercialisée sous le nom Lyrica®). Les propriétés anxiolytiques et désinhibantes de ce médicament pourraient expliquer l'augmentation de son usage détourné parmi les personnes vulnérables, qui chercheraient à trouver un soulagement temporaire face à leurs conditions de vie difficiles.

Ce monitoring vise à offrir une analyse longitudinale de l'usage de doses élevées de prégabaline (plus de 600 mg/jour) en région bruxelloise. Les données proviennent de Pharmanet, une base de données de l'INAMI répertoriant les prestations pharmaceutiques effectuées par les pharmacies publiques et remboursées par l'assurance soins de santé obligatoire. Dans le cadre de cette recherche, la demande formulée portait, pour la période de référence 2024, sur :

- le nombre de personnes domiciliées en RBC ayant fait l'objet d'au moins une délivrance de prégabaline par une officine située sur le territoire régional ;
- la commune de domiciliation, le sexe et la tranche d'âge de l'ensemble de ces personnes ;
- pour chacune de ces personnes : le dosage moyen journalier délivré.

L'étude s'est concentrée sur les personnes ayant reçu une quantité annuelle cumulée correspondant à une moyenne d'au moins 600 mg/jour. Il est important de noter que les données analysées excluent les prescriptions délivrées en milieu carcéral et hospitalier, ainsi que les individus non inscrits au registre national (par exemple, les personnes en séjour illégal). Les informations collectées concernent les prescriptions et la délivrance des comprimés, basées sur la facturation des médicaments en pharmacie. Toutefois, rien ne garantit que les doses délivrées ont été entièrement ou partiellement consommées par les patients concernés.

Prégabaline
Nom commercial : Lyrica®

Forme galénique : Gélule

Dosages commercialisés : 25 à 300mg
Posologie recommandée : 150 à 600mg/jour

Voie d'administration : Orale

Indications thérapeutiques : Douleurs neuropathiques, épilepsie, troubles anxieux généralisés
Classe thérapeutique : antiépileptique - anxiolytique

Catégorie de psychotrope : Sédatif - Dépresseur du système nerveux central
Effets recherchés : euphorie, désinhibition

Effets secondaires en cas de fortes doses : somnolence, sensations vertigineuses, agitations, confusions et hallucinations, etc.

Approvisionnement : Sur prescriptions médicale ou via le marché noir (vendu à l'unité ou par plaquette)

Tolérance : En cas d'usage régulier, une tolérance peut s'installer, conduisant à la nécessité d'augmenter les dosages et/ou fréquences de consommation pour ressentir un même effet

Risques de dépendance physique et psychique

Symptômes de sevrage : insomnie, sueurs, maux de tête, anxiété, nervosité, dépression, nausées, diarrhée, état grippal, douleurs musculaires, crises d'épilepsies etc.

Aperçu général

Entre 2018 et 2024, le nombre de patients ayant reçu au moins une délivrance annuelle de prégabaline en Région de Bruxelles-Capitale est passé de 10 016 à 14 603, soit une augmentation de 45,8 %. La prévalence a suivi la même tendance : elle est passée de 8,4 à 11,7 patients pour 1 000 habitants. Cette progression est nettement plus rapide que la croissance démographique régionale (+4.2 % sur la période), ce qui témoigne d'une hausse réelle et soutenue du recours à ce médicament.

Les hausses les plus marquées ont été enregistrées en 2019 (+10 %) et en 2021 (+14 %), probablement en lien avec des contextes socio-économiques et sanitaires spécifiques. En 2024, la prévalence s'est légèrement repliée, passant de 11,8 à 11,7 pour 1 000 habitants, confirmant une évolution stable après plusieurs années de hausse continue. La population féminine représente une part légèrement plus importante des patients traités, mais la tendance à la hausse est observée pour les deux sexes.

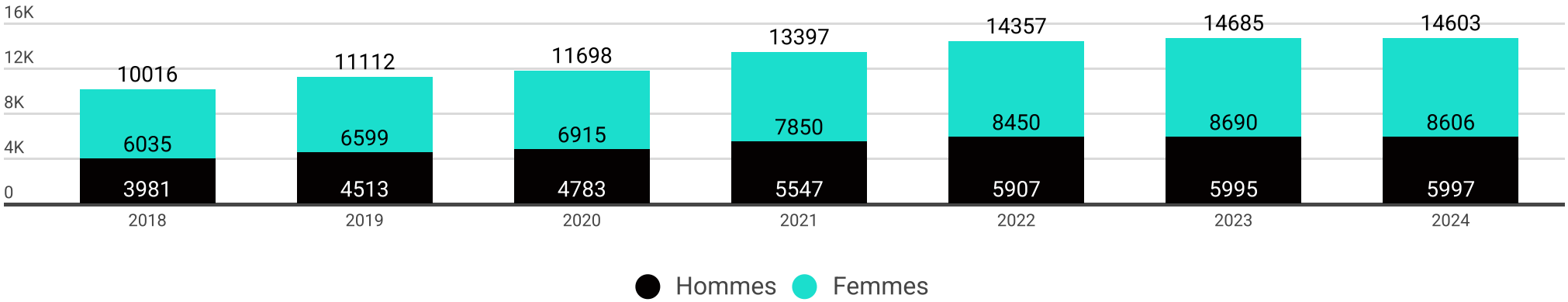

Figure 1 - Transit ORBA - Evolution du nombre de personnes ayant reçu au moins une délivrance annuelle de prégabaline sur le territoire de la RBC - 2018 à 2024

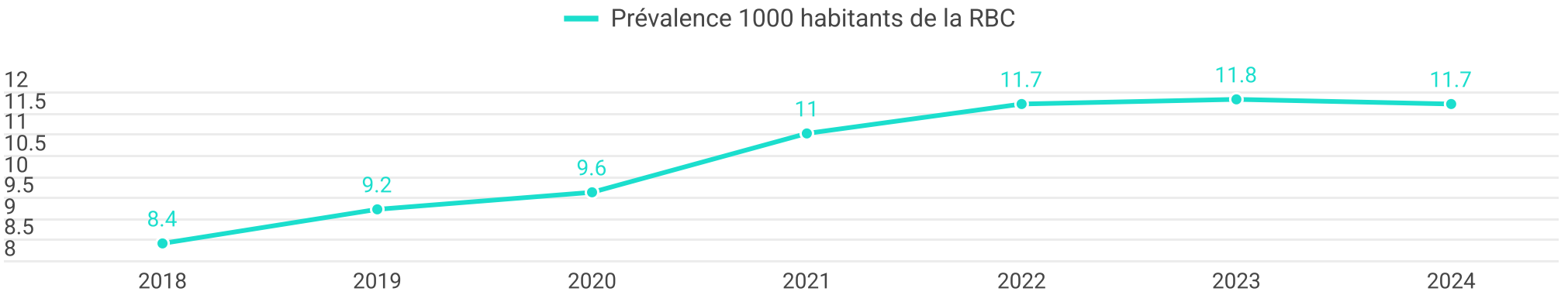

Figure 2 - Transit ORBA - Evolution du nombre de patient.e.s prégabaline pour 1000 habitant.e.s de la RBC (0-75 ans+) - 2018 à 2024

Dosage moyen journalier (DMJ) ≥ 600 mg

Pour chaque personne, le dosage moyen quotidien délivré est calculé en divisant la somme des dosages annuels délivrés par 365 jours (ou 366 pour les années bissextiles). Cette méthode est indicative et a pour objectif de mettre en évidence des tendances. Cependant, il s'agit d'une estimation optimiste, car rien ne garantit que les dosages délivrés n'ont pas été consommés sur une période plus courte. A contrario, un dosage de + de 600mg de prégabaline par jour, bien qu'élevé, ne doit en aucun cas être automatiquement interprété comme le synonyme d'une consommation dite "problématique". **Globalement, ces chiffres montrent que même si la délivrance de dosages élevés de prégabaline augmente, la proportion de patient.e.s recevant des doses élevées reste relativement contenue (N=406 en 2024).**

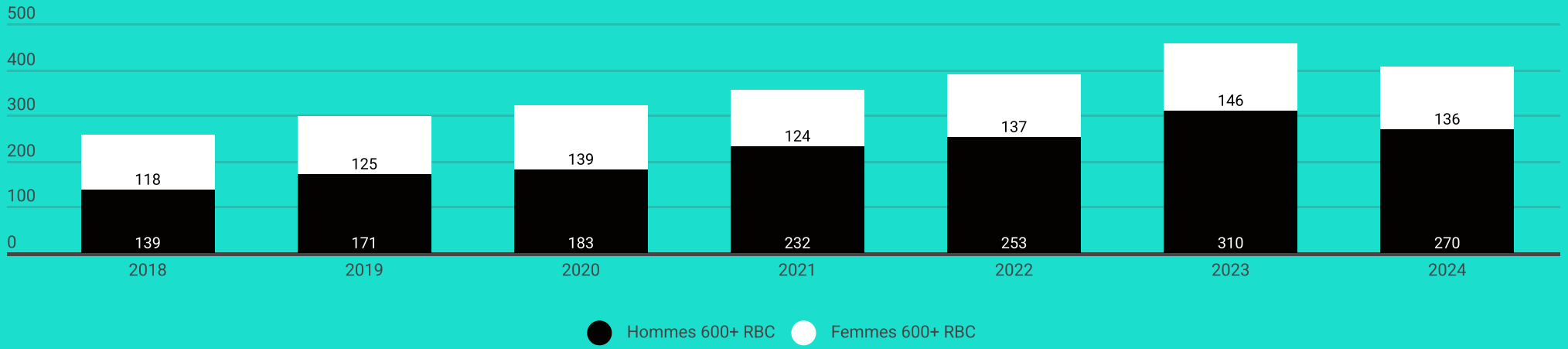

Figure 3 - Transit ORBA - Evolution du nombre de personnes ayant reçu, sur le territoire de la RBC, une délivrance annuelle de prégabaline équivalente à un DMJ =/> 600mg - 2018 à 2024

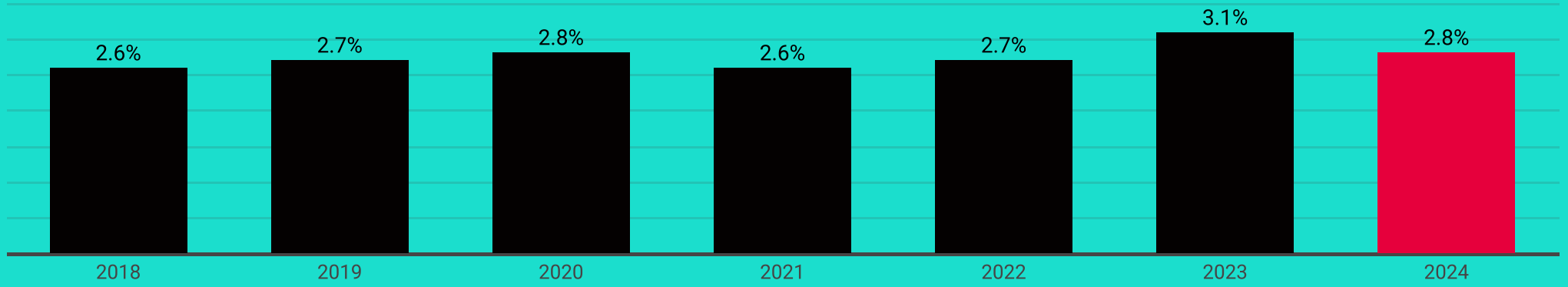

Figure 4 - Transit ORBA - Évolution de la proportion de patients ayant reçu une dose moyenne quotidienne (DMJ) de prégabaline ≥ 600 mg/jour parmi l'ensemble des patients - 2018 à 2024

Analyse par classes de dosages (600mg+)

L'examen des patient·e·s ayant reçu une dose moyenne quotidienne (DMJ) de prégabaline ≥ 600 mg/jour entre 2018 et 2024 révèle une évolution contrastée.
La catégorie des 600–700 mg/jour reste la plus représentée, mais son poids relatif a reculé, passant de 47 % en 2018 à 33 % en 2024. **En parallèle, la tranche 1 000-2 000 mg/jour a connu une hausse significative de +211 % sur la période.** À noter toutefois que la catégorie la plus extrême, > 3 000 mg/jour, qui avait fortement progressé jusqu'en 2023, est retombée à 0 % en 2024. Cette disparition suggère soit une évolution des pratiques de prescription et de délivrance, soit un basculement de certains usages hors du cadre remboursé et donc hors champ de la base de données Pharmanet.

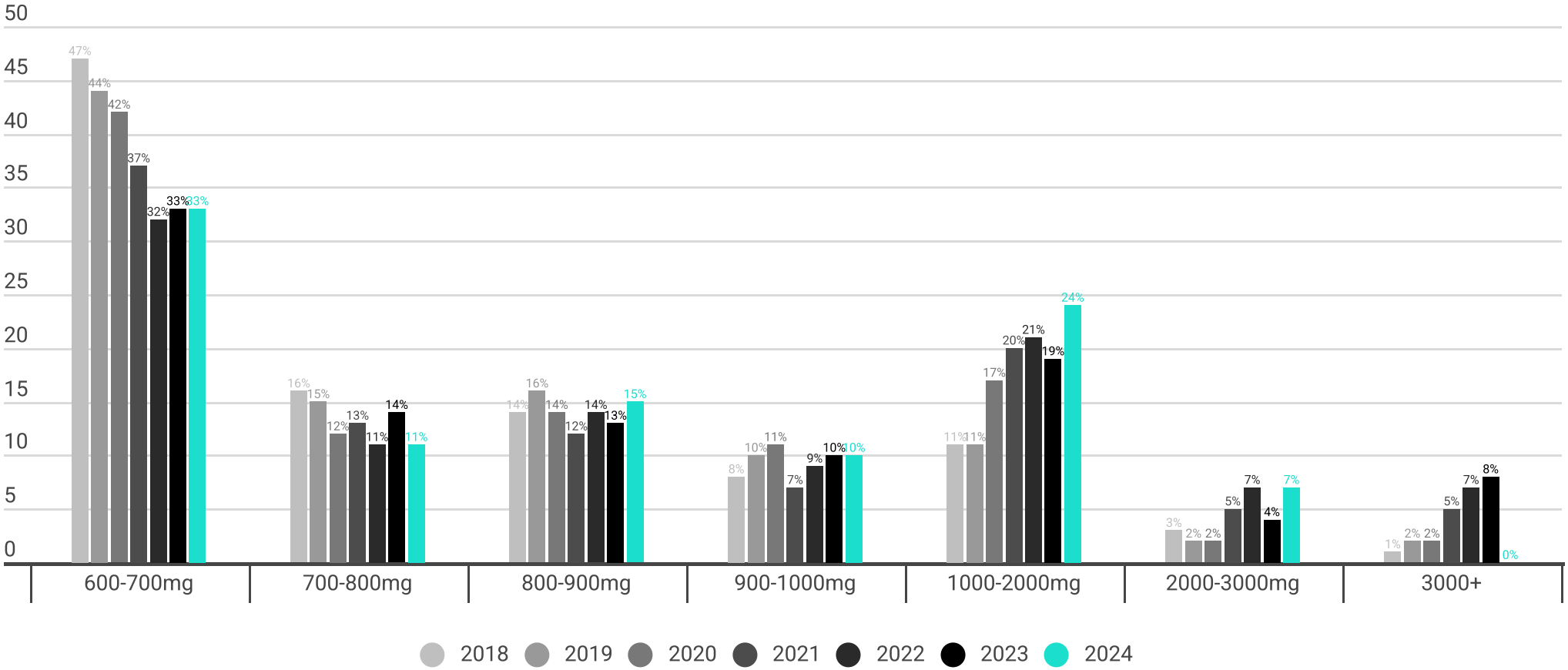

Figure 5 - Transit ORBA - Répartition en % des patients ayant un dosage moyen journalier ≥ 600mg par classe de dosages - RBC - Evolution 2018-2024

Résumé

Entre 2018 et 2024, sur base des données Pharmanet, le nombre de patient·e·s ayant reçu au moins une délivrance annuelle de prégabaline en Région de Bruxelles-Capitale est passé de 10 016 à 14 603 personnes, soit une progression de +45,8 %. La prévalence est passée de 8,4 à 11,7 pour 1 000 habitant·e·s, confirmant unetendance de fond à la hausse malgré une légère stabilisation en 2024. Sur la même période, la population régionale a augmenté de +4,2 % (de 1 198 726 habitants en 2018 à 1 249 597 en 2024), un rythme bien inférieur à celui de l'augmentation du recours à la prégabaline.

La proportion de patient·e·s recevant des doses élevées (≥ 600 mg/jour) reste contenue mais a légèrement progressé, passant de 2,6 % en 2018 à 2,8 % en 2024. En nombre absolu, cela correspond à 406 personnes en 2024. La répartition par classes de dosage révèle un glissement progressif vers les tranches les plus hautes, avec des hausses marquées au-delà de 1 000 mg/jour.

Bien que les proportions de patients pour les doses élevées restent relativement faibles, les taux de croissances observés pourraient soulever des inquiétudes concernant les risques associés, notamment en termes d'effets secondaires ou de dépendance potentielle. La répartition par classes de dosage révèle une concentration persistante dans la tranche des 600–700 mg/jour, mais aussi une progression dans les catégories supérieures, notamment entre 1 000 et 2 000 mg/jour. En revanche, la catégorie extrême > 3 000 mg/jour, en forte croissance jusqu'en 2023, a disparu en 2024 (0 %), ce qui marque une rupture par rapport aux années précédentes.

Afin de rendre compte de l'usage de ce médicament auprès de ces populations les plus marginalisées, nous souhaiterions à l'avenir coupler ces données INAMI aux statistiques relatives à la délivrance effectuée dans le cadre de l'intervention financière de l'Aide Médicale Urgente (AMU) prévue par les CPAS de la région. L'AMU ayant pour objectif de garantir l'accès aux soins médicaux des personnes exclues de la sécurité sociale, ce qui pourrait permettre de rendre perceptible de nombreux constats partagés par le secteur spécialisé, mais non encore objectivés par des données concrètes.